



D.2019.10.16.5.20

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 16 Octobre 2019

5 – PROJETS TERRITORIALISES**5.20 - Linéo 5 - Portet sur Garonne – Toulouse - Avenant n°1 au marché L5 2018 13593 M - COURSERANT - Lot 03 - Travaux d'espaces verts : autorisation de signer l'avenant n° 1**

L'an deux mille dix-neuf, le seize octobre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Bacou)	
AUJOUAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Chollet)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Del Borrello à/c du point 2)	X (jusqu'au point 1.8)
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre		X (M. Aujoulat)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri			X
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Par délibération D.2016.05.25.2.1 du 25 mai 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait le programme de l'opération LINEO 5 Portet sur Garonne / Toulouse Empalot

Par délibération D.2018.02.07.3.3 du 7 février 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les études d'AVP des aménagements confiés par le mandat de Maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie dans le cadre du projet LINEO 5 Portet-Toulouse et arrêta l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 5 340 000 euros HT (valeurs avril 2016).

Par délibération D.2018.10.03.6.20 du 3 Octobre 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités autorisait la signature du marché L5 2018 13593 M attribué à l'entreprise COURSERANT relatif aux travaux d'Espaces Verts pour un montant de 79 978,45 € HT.

Pour mémoire, le présent marché est un marché à prix unitaires dont le montant global est issu de l'application des quantités inscrites au détail estimatif.

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché L5 2018 13593 M :

1. Des prestations complémentaires apparues en cours de marché donnant lieu à la fixation de prix nouveau définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux ainsi que la suppression de prestations concernant les modalités d'arrosage,
2. Les modifications apportées au bordereau de prix unitaires, au détail estimatif du marché pour donner suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

Les prestations complémentaires apparues en cours de marché ont fait l'objet d'une plus-value totale de 7 035,50 € HT dont le détail est précisé dans l'avenant en annexe de la présente délibération.

La suppression des prestations initiales prévues au marché fait l'objet d'une moins-value totale de :
- 5 264,68 € HT.

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant global du Détail Estimatif de 81 749,27 € HT, soit une augmentation de 1 770,82 € HT.

L'incidence financière du présent avenant est de + 1 770,82 € HT

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :	79 978,45 € HT
Montant de l'avenant n°1 :	1 770,82 € HT
<u>Nouveau montant total du marché H.T. :</u>	81 749,27 € HT

Le montant total du marché passe ainsi de 79 978,45 € HT à 81 749,27 € HT, soit une augmentation de 2,21 % par rapport au marché L5 2018 13593 M précité.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191017-20191016-5-20D-DE Date de télétransmission : 17/10/2019 Date de réception préfecture : 17/10/2019

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché L5 2018 13593 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

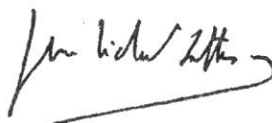
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° L5 2018 13593 M conclu avec l'entreprise COURSERANT pour un montant de 1 770,82 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



LINEO 5

PORTET - TOULOUSE

LOT 3 : ESPACES VERTS

AVENANT 1

MARCHE N° L5 2018 13593 M

Septembre 2019



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20191017-20191016-5-20D- DE Date de télétransmission : 17/10/2019 Date de réception préfecture : 17/10/2019

1 PREAMBULE

Marché de travaux n° L5 2018 13593 M – Lot 3 : Espaces Verts – COURSERANT

Notifié à l'entreprise le 17 Octobre 2018

2 OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché L5 2018 13593 M:

1. Des prestations complémentaires apparues en cours de marché donnant lieu à la fixation de prix nouveau définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux ainsi que la suppression de prestations,
2. Les modifications apportées au bordereau de prix unitaires, au détail estimatif du marché pour donner suite à l'intégration de ces modifications de prestations.

3 PRESTATIONS MODIFIEES

Fiche de Travaux Modificatif n°1 : Mesures compensatoires complémentaires – Secteur Langlade

- Mise en place de nouveaux sujets sur Langlade.

FTM n °01 jointe en Annexe du présent avenant.

Fiche de Travaux Modificatif n°2 : Fourniture de Terre Végétale

- Fourniture de terre végétale.

FTM n °02 jointe en Annexe du présent avenant.

Fiche de Travaux Modificatif n°3 : Suppression du réseau d'arrosage

Modification des modalités d'arrosage.

FTM n °03 jointe en Annexe du présent avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-20D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

4 FIXATION DES PRIX NOUVEAUX UNITAIRES

La rémunération de prestations complémentaires visées ci-dessus est assurée d'une part par des prix unitaires du marché initial, d'autre part par les prix unitaires nouveaux ci-dessous qu'il convient d'intégrer au Bordereau des Prix Unitaires du marché :

PN n°	Libellé	Unité	Prix unitaire HT
PN1	Fourniture et mise en place de terre végétale	Mètre cube	27,00 €
PN2	Ap - Acer pseudoplatanus - tige fléchée 3xTrp motte 20/25	unité	428,00 €
PN3	Fam - Fraxinus americana - tige fléchée 3xTrp motte 20/25	unité	461,00 €
PN4	Qp : Quercus petraea - tige fléchée 3xTrp motte 20/25	unité	542,00 €
PN5	Pmi : Platanus orientalis minaret - tige fléchée 3xTrp motte 18/20	unité	350,00 €
PN6	Arrosage des arbres de Langlade à la cuve	unité	315,00 €

Le bordereau de prix est joint en annexe du présent avenant.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-20D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019

5 MODIFICATION PORTEE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'ajustement de l'ensemble des quantités du détail estimatif du marché, intégrant celles relatives aux prix nouveaux, conduit à un nouveau montant global du Détail Estimatif de 81 749,27 € HT, soit une augmentation de 1 770,82 € HT.

Le détail estimatif réajusté est repris dans en annexe du présent avenant.

L'article 2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
MONTANT MARCHE INITIAL	79.978,45 €	15.995,69 €	95.974,14 €
MONTANT DE L'AVENANT N°01	1 770,82 €	354,16 €	2 124,98 €
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	81 749,27 €	16 349,85 €	98 099,12 €

6 DELAIS D'EXECUTION

Les délais d'exécution indiqués à l'article 7.1 du CCAP ne sont pas modifiés.

7 AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Par ailleurs, il convient de noter que cet avenant intègre la renonciation a recours du titulaire a toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

Fait en un seul original, à Toulouse le 04/09/2019

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

LE TITULAIRE

TISSEO INGENIERIE

NICOLAS DELPECH
DIRECTEUR

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20191017-20191016-5-20D-
DE
Date de télétransmission : 17/10/2019
Date de réception préfecture : 17/10/2019